

Séminaire annuel de Tempora

29-30 juin 2023

Axe 2 : « Gouverner et être (ou ne pas être) gouverné »

INGOUVERNABLES !

Organisation : Gauthier AUBERT

JEUDI 29 JUIN – Amphi. Descartes (D1, bât. D)

15 h 45 : Christian Le Bart (IEP de Rennes / Arenes) : *Sommes-nous devenus ingouvernables ?*

16 h 45 : Isabelle Mathieu (Angers / TEMOS) : *L'ingouvernabilité en questions. Europe chrétienne méridionale et orientale, XIIe - première moitié XVIe siècle*

17 h 45 : Cédric Michon (Rennes 2/ Tempora) : *Henri VIII : le gouvernement d'un roi ingouvernable*

VENDREDI 30 JUIN – Amphi. Descartes (D1, bât. D)

9 h : Accueil

9 h 15 : Dorothea Bohnekamp (Rennes 2 / Tempora) : *La Gestapo face au clergé français mobilisé pour la cause juive, 1942 - 1944*

10 h : Christian Kermoal (Rennes 2 / Tempora) : *André Courval. Un ingouvernable des Forces Aériennes Françaises Libres face au désert*

10 h 45 : Pause-café

11 h 15 : Maria Goupil-Travert (Rennes 2 / Tempora) : *Enfreindre la loi sur l'émigration. Pratiques de contournement, stratégies et résistances des femmes émigrées en Angleterre (1792-1802)*

12 h 30 : Déjeuner

14 h : Olivier Charles (Rennes 2 / Tempora) : *Gouverner le bas chœur d'une cathédrale... Mission impossible ? L'exemple de Vannes au début du XVIIIe siècle*

14 h 45 : Julien Guerro (Rennes 2 / Tempora) : *Conjurer l'ingouvernementalité : le cas de la succession entre Philippe le Bon et Charles le Téméraire*

Résumés :

Christian Le Bart (IEP de Rennes / Arenes) : *Sommes-nous devenus ingouvernables ?*

Il s'agira dans un premier temps de revenir sur la façon dont, au fil du 20^e siècle, la démocratie représentative s'est construite et imposée comme délégation du pouvoir politique à une classe gouvernante professionnalisée et sociologiquement typée. Le fondement de cette démocratie représentative était la confiance placée dans les institutions et dans les personnalités qui les incarnaient. On pointera dans un second temps ce qui nous semble être un changement fondamental : le déclin de la croyance en la grandeur des institutions, dont résultent, côté citoyens, une défiance forte à l'égard des formats institutionnels (exemple des Gilets jaunes), et, côté politiques, des présentations de soi très personnalisées. La légitimité est parfois désormais moins liée à l'exemplarité dans l'endossement du rôle qu'à la capacité à exister comme individu singulier et "vrai". On illustrera cette hypothèse à partir d'enquêtes sur le droit aux émotions des politiques et sur leur droit à l'expressivité (enquête sur les livres des politiques), autant d'éléments qui nourrissent l'hypothèse d'une forte individualisation du champ politique.

Isabelle Mathieu (Angers / Temos) : *L'ingouvernabilité en questions. Europe chrétienne méridionale et orientale, XIIIe - première moitié XVIe siècle*

Si le gouvernement et l'acte de gouverner ont bien été étudiés par le passé par les historiens, il n'en est pas de même de l'ingouvernabilité. Réfléchir à ce qu'il advient « quand gouverner devient difficile, voire impossible » revient à tenter d'identifier ce qui, chez les gouvernés les rend inflexibles, voire hermétiques au pouvoir qui devient dès lors vécu et ressenti uniquement comme une contrainte qu'il faut combattre à charge pour les appareils de gouvernement de trouver des réponses aux défis posés et réinventer des modèles et des structures jugés inadaptés.

Cédric Michon (Rennes 2/ Tempora) : *Henri VIII : le gouvernement d'un roi ingouvernable*

L'histoire du gouvernement d'Henri VIII est celui du lent glissement d'un roi soucieux de son image de prince idéal vers un souverain de plus en plus solitaire mettant en œuvre une politique à la fois disruptive et étonnamment conservatrice. Habile et rigoureux dans sa manière de s'entourer et d'écouter des avis divergeant, le tyran des dernières années, qui fait exécuter les uns après les autres ses conseillers, insiste pourtant dans son testament sur l'idéal qu'il aurait poursuivi pendant des années du gouvernement par consensus.

Dorothea Bohnekamp (Rennes 2 / Tempora) : *La Gestapo face au clergé français mobilisé pour la cause juive, 1942 - 1944*

Après un récent séjour de recherche aux archives fédérales à Berlin, j'ai dépouillé un grand nombre de dossiers relatifs à la mobilisation de l'Eglise catholique (dont l'ampleur est bien documentée aujourd'hui) et les compte-rendu faits par la Gestapo, notamment en ce qui concerne les "entretiens" avec des membres du clergé. Il en ressort la conclusion suivante : ces membres exposés du clergé (Mgr Rémond, Mgr Grélier parmi d'autres) restent pour l'occupant allemand "ingérables", on ne sait par quels moyens dissuader ceux d'entre eux qui prennent position contre la persécution des Juifs en raison de leur magistère tant spirituel que moral.

Christian Kermoal (Rennes 2 / Tempora) : *André Courval. Un ingouvernable des Forces Aériennes Françaises Libres face au désert*

L'avion d'André Courval ayant sauté sur une mine en Lybie italienne (5 novembre 1942), il échappe à l'amputation de sa jambe droite. Pendant sa convalescence deux nouvelles vont modifier son destin et révéler son caractère d'ingouvernable :

- Il est reconnu invalide et inapte au combat et est démobilisé sur place. Il se réengage aussitôt même s'il ne peut plus espérer, ne se déplaçant qu'avec une béquille, qu'un emploi de gratte papier.
- Son groupe de combat va être envoyé en Russie. Il est en partance pour la Syrie. Il décide de le rejoindre.

Il lui faut agir rapidement et désobéir aux autorités afin de retrouver sa place au sein du groupe Bretagne. Il échafaude un plan : une suite de bonds aériens : Brazzaville, Bangui, Fort-Lamy jusqu'à Damas. Les autorités de Brazzaville retardant sa mutation, il déserte, embarque comme passager clandestin sur un transport fluvial et remonte le Congo jusqu'à Bangui. Il fait jouer ses connaissances pour s'envoler jusqu'à Fort-Lamy. Le trafic aérien très important depuis la Sierra Leone jusqu'à Khartoum lui permet de pratiquer « l'avion-stop ». Le lendemain il est au Caire. Il y retrouve un pilote du groupe Bretagne qui le conduit jusqu'à Damas. La police militaire qui le recherche est désormais à 7 000 Km.

La communication racontera les étapes de cette étonnante aventure d'un déserteur en béquille défiant les autorités militaires pour pouvoir continuer la lutte. Elle s'attachera à dégager les caractères de son ingouvernabilité. Elle mettra en évidence les sources et la méthode utilisées : les Mémoires d'André Courval, les dessins de sa main, sa collection de photographies, son carnet de vol, les archives militaires françaises et britanniques, une étude philatélique, des cartes postales...

Maria Goupil-Travert (Rennes 2 / Tempora) : *Enfreindre la loi sur l'émigration. Pratiques de contournement, stratégies et résistances des femmes émigrées en Angleterre (1792-1802)*

Dès 1792, l'État révolutionnaire tente d'encadrer les départs vers l'étranger et de donner une définition précise de « l'émigré » (décret du 28 mars 1793). Afin d'échapper à cette législation, celles qui font le choix d'émigrer vers l'Angleterre mettent en place des stratégies de contournement variées. Quelles sont les modalités pratiques de ces résistances ? Prennent-elles des formes spécifiquement féminines ? Les Mémoires et certains articles de presse mettent en lumière les modalités concrètes de sortie du territoire (obtention du passeport, travestissement, choix de l'itinéraire), tandis que les dossiers de demande de radiation des listes d'émigrés renseignent sur les fraudes administratives mises en œuvre pour éviter d'être identifiée comme émigrée à leur retour. Entre stratégie de survie et défi adressé aux autorités, les émigrées déploient un répertoire d'actions exprimant leur refus de se soumettre au gouvernement révolutionnaire.

Olivier Charles (Rennes 2 / Tempora) : *Gouverner le bas chœur d'une cathédrale... Mission impossible ? L'exemple de Vannes au début du XVIIIe siècle*

Les hauts chœurs des cathédrales bretonnes d'Ancien Régime sont aujourd'hui bien connus. Il n'en est pas de même de leurs bas chœurs, c'est-à-dire du personnel dévoué au service du culte cathédral que les chanoines appellent leurs dépendants de l'intérieur et dont les chantres et

musiciens constituent l'essentiel. De surcroît, en dépit des apparences, nous connaissons encore moins bien la nature de leurs relations. Si ce personnel est en théorie soumis à l'autorité de ses employeurs, ce dont témoignent les registres de délibérations capitulaires, il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'au-delà des admonestations et sanctions classiques prononcées à l'égard des déviants l'observateur saisisse les ressorts profonds de leurs liens. À cet égard, un dossier vannetais semble montrer que le chapitre cathédral est – peut-être plus souvent qu'on ne le pense – le lieu d'un réel rapport de force entre ses deux composantes. En effet, après l'arrivée du chantre et archiprêtre Jean Richin, fin 1699, la cathédrale de Vannes s'embrase pour une dizaine d'années, conduisant à se demander si un chapitre gouverne son personnel à sa guise.

Julien Guerro (Rennes 2 / Tempora) : *Conjurer l'ingouvernementalité : le cas de la succession entre Philippe le Bon et Charles le Téméraire*

Dans cet Etat en construction qu'est la Bourgogne du XV^e siècle, vaste constellation de principautés récemment unies sous la domination des ducs Valois de Bourgogne, la reconnaissance de l'autorité ducale demeure fragile et se heurte régulièrement aux particularismes locaux, notamment dans les grands centres urbains des Flandres. Charles le Téméraire en fait l'amère expérience dès son avènement, en 1467, à l'occasion d'une première entrée chahutée dans la ville de Gand. Mais au lieu de tenir le langage apaisant que la situation requiert, il oppose aux émeutiers sa propre colère et il s'en faut de peu que les choses ne tournent mal. Son principat se place donc d'emblée, semble-t-il, sous le signe de l'ingouvernementalité. Une ingouvernementalité qui, en ces circonstances, est autant le fait du prince que de ses sujets. Alors que la rhétorique politique bourguignonne tend à faire du pouvoir ducal le seul garant légitime de la « chose publique » – autrement dit du bon gouvernement – face aux séditions urbaines, l'historiographe en titre des ducs de Bourgogne, Georges Chastelain, conscient de ce que le « bon gouvernement » découle aussi de la personnalité du prince, tente pour sa part de conjurer l'inquiétude qui naît du tempérament sanguin et de la raideur manifestées par le nouveau duc. À travers une série d'opuscules rédigés au lendemain de la succession, il explore ainsi la transmission, par la seule grâce du lien de filiation, des mérites du père – Philippe le Bon est érigé en parangon de vertu – à son fils Charles. En partant du contexte quelque peu agité de la succession qui, contre toute attente, ne se fait pas aussi « naturellement » que prévu, on montrera donc dans cette communication comment Chastelain tente de conjurer l'ingouvernementalité du prince en « naturalisant » le principe de la continuité dynastique.